

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 20 octobre 2017

Rapport moral 2016/2017 : Jean-Louis Brun, Président

Le Président accueille les 147 personnes présentes aujourd'hui et souhaite la bienvenue aux nouveaux « Amucsiens ».

En début de cette réunion, ayons une pensée pour Colette CAURO et Pierre HINZELIN qui sont décédés cette année. Et aussi pour ceux qui ont perdu un être cher ou qui luttent contre de graves maladies.

Le Président constate que si l'ancrage de l'Amucs dans le milieu associatif de la région se confirme comme il l'avait souhaité lors de l'Assemblée de 2016, la modernisation des statuts est toujours d'actualité.

L'évolution des effectifs montrent un intérêt croissant pour les activités de base mais aussi pour les activités nouvellement proposées.

L'examen de l'exercice écoulé assure que l'association est sur de bons rails.

Évolution des effectifs : Jean-Pierre Larue, Secrétaire

Depuis 2 ans le nombre d'adhérents est en progression (+45). Elle est due à l'augmentation du nombre de nouveaux adhérents (+20) mais aussi par un moindre départ des anciens.

Ces deux variations concomitantes s'expliquent par un effort de communication (Gazette de Montpellier, Antigone des Associations...) et par la création de nouvelles activités (Marche du jeudi, club de lecture...).

Pour l'avenir, les inscriptions à la date d'aujourd'hui sont supérieures à celles enregistrées à la même date en 2016 (345 contre 318). L'augmentation des nouveaux inscrits se confirme (67 contre 48). À partir de ces chiffres, on peut prévoir un effectif total de 380-390 adhérents dont 80-90 nouveaux.

Rapport financier : Monique Picard, Trésorière

La trésorière présente le résultat financier de l'exercice (1/09/2016 à 31/08/2017), il est déficitaire de 1479€, puis le bilan détaillé de chaque activité qui sont toutes en excédent. Le « Fonctionnement » présente un résultat négatif ainsi que les « Fêtes » . (Annexe 1)

La trésorerie se monte à 53 0376 €.

Après lecture du rapport (Annexe 2) du vérificateur des comptes, R. Lhomme, le rapport financier est adopté à l'unanimité, quitus étant donné à la trésorière.

Bilan et prévisions par activité : Les Responsables

Aïkido - Tai Chi Chuan : Jean-Jacques Cheymol

J-J Cheymol se présente, il sera le responsable de ces activités au sein du conseil d'administration après son élection.

Ces deux activités sont adaptées aux seniors. L'aïkido est un art martial sans compétition, il se déroule au dojo situé avenue de Lodève les lundis et mercredis de 9h à 10h30, hors périodes de vacances universitaires. Le tai chi chuan est une gymnastique lente qui développe l'équilibre, la souplesse et la coordination, il se déroule les mardis et jeudis de 12h15 à 13h45.

Bridge : Véronique Dusaussoy

La salle de l'ADRA est un « tripot » où se retrouvent, les mardis et jeudis après-midi, une cinquantaine de victimes d'une addiction au bridge. En plus des seniors, V. Dusaussoy se consacre aussi au bridge scolaire de façon à être en mesure, à terme, d'assurer elle-même des formations. Elle nous rappelle une citation de G. B. Shaw « L'homme ne cesse pas de jouer quand il devient vieux mais devient vieux quand il cesse de jouer ».

Communication : Jean-Louis Brun

Pas de grandes nouveautés, le site est maintenu à jour avec quelques difficultés. Les « News Letters » et « Le Journal » diffusent l'information.

Club-ciné : Robert Amalric

26 films ont été visualisés à Nestor Burma avec une affluence très variable de 18 à 4 participants.

Pour cette année il est proposé : 4 projections par mois dont 3 à Nestor Burma les premiers, deuxièmes et quatrièmes jeudis du mois à 16h00 et 1 au Diagonal Capitole, le troisième mardi à 13h30 suivie d'une réunion à 16h00, salle des Barons, ouverte à tous les amateurs de cinéma, pour faire le point sur l'actualité cinématographique, les films à l'affiche etc, etc...

Le responsable du Club-ciné, annonce aussi le projet de création du COA (Club Oe-nophile Amucsien).

Club littéraire Amucs : Abdelouahab Benhacene

32 Amucsien(ne)s sont inscrits au CLA. La première séance de la saison 2017/2018 s'est tenue le 03 octobre 2017 et l'on a analysé le roman de Haruki Murakami : Kafka sur le rivage. La seconde séance aura pour objet le roman : La porte de Magda Szabo . La présence est bonne ;15 participants en moyenne. Le niveau des analyses est élevé et elles sont pertinentes et de grande qualité. L'atmosphère est amicale et même chaleureuse. Les CLAïstes forment une famille !

Pour l'avenir : Inviter, peut-être, des écrivain(e)s . Organiser une deuxième séance si le nombre de CLAïstes participants augmente.

Escapades touristiques et culturelles : Marie-Claude Randon

L'ETC de Bordeaux a réuni 39 participants du 4 au 7 septembre accompagnés d'un guide très intéressant. La majorité des participants ont apprécié les audiophones disponibles.

Pour 2018, 21 amucsiens sont déjà inscrits pour une escapade au Puy du Fou et au Futuroscope.

Marie Randon participant pour la dernière année au conseil cherche un(e) remplaçant(e) pour s'occuper des ETC.

Fêtes : Jean-Louis Brun

La fête de fin d'année 2017 n'a réuni que 40 participants alors qu'il en était attendu 80 comme pour les années passées d'où le déficit mentionné préalablement. Cette fête pose de gros problèmes de logistique, le nouveau responsable s'attèlera à nous trouver une formule nouvelle qui pourrait regrouper tous les membres quelle que soit l'activité à laquelle ils participent..

Golf : Colette Bréhat

L'effectif est en progression : 33 inscrits (7 débutants) dont 26 prennent des cours. Pendant les vacances scolaires, des rencontres amicales rassemblent les golfeurs. Le sixième « Open de golf FFRS » aura lieu en 2019, s'y préparer.

Kayak de mer : Philippe Lozza

P. Lozza se présente, il sera le responsable de cette activité au sein du conseil d'administration après son élection.

L'Amucs n'a pas d'animateur et sous-traite cette activité à un club partenaire : le Palavas Kayak Club qui offre des abonnements à l'année ou des séances libres. Le kayak peut se pratiquer en mer, en étang ou en rivière toute l'année.

Marche aquatique côtière : Jean-Louis brun

Le Palavas Seniors Club, affilié à la FFRS, a créé une section « Marche aquatique côtière », encadrée par une animatrice fédérale. Les Amucsiens peuvent y adhérer pour une cotisation de 18€. Il n'y a pas d'activité l'hiver.

Marches du Jeudi : Christine Viallat

43 marcheuses et marcheurs sont venus le jeudi matin ; certains pour une fois (8) , d'autres très fidèles ; au total on approche des 150 amucsiennes-amucsiens qui participent à ces marches de proximité. Maximum 21 participants (marche de rentrée) et minimum 4 avec une moyenne de 9 à 12. 17 marches ont été proposées en garrigue, sur le littoral, la Gardiole, les fleuves(Lez vert, gravières de l'Hérault, Vidourle). Leur durée, la topographie des chemins ont été appréciées ainsi que leurs intérêts culturels. Ces marches de proximité sont maintenant bien perçues comme faisant partie

de l'activité randonnée car elles sont adaptées à notre public vieillissant, mais vaillant et curieux.

Musées et expositions : Angela Muratet

2016-17 avait une programmation très riche avec 9 sorties musées et 2 nouveautés : des déplacements en car nous permettant d'aller voir des expositions à Aix (en septembre 2016) et à Avignon (en mai 2017). Au total 230 amucsiens ont participé à l'une ou l'autre ou à plusieurs visites proposées. La plus faible participation était de 10 personnes pour Yves Tanguy et Max Ernst à Sète; l'art moderne ou contemporain passe mal, cela a été confirmé cette automne avec Francis Bacon/Bruce Nauman au Musée Fabre. La meilleure était celle pour Aix avec 49 personnes. La moyenne s'établit à 25 participants.

Trois visites d'expositions ont été faites : Musée Fabre, Musée Fleury, Les Carrières de Lumières. La prochaine se déroulera à Lattes le samedi 9 décembre (Circulez, il y a tout à voir), ensuite est proposée une nouvelle fois une exposition au Musée Arles Antique : Le luxe dans l'antiquité, le samedi 13 janvier

Randonnées-Escapades pédestres : Michel Rico

36 sorties ont été programmées. Un total de 1692 amucsiens ont participé à ces randonnées avec une présence de plus en plus irrégulière, allant de 28 à 82 randonneurs.

L'escapade de septembre 2016 a permis à 77 personnes de découvrir les magnifiques paysages de l'Aubrac. Celle de juin 2017 a réuni 56 randonneurs sur les chemins des Côtes d'Armor et dernièrement celle d'octobre , à Pont les Bains, a regroupé 70 marcheurs.

En juin 2018, aura lieu une escapade au Tyrol et en septembre est prévue une escapade dans le Lubéron.

Scrabble : Gérard Idoux

G. Idoux se présente, il sera le responsable de cette activité au sein du conseil d'administration après son élection.

Le scrabble renait comme une activité intellectuelle et familiale qui aura lieu les mardis de 10h à 12h, elle débutera le 7 novembre prochain.

Spectacles : Brigitte Puigerolles

En 2016-17, 38 amucsiens ont assisté à un ou plusieurs spectacles (14 à l'OONM, 13 au domaine D'O, 8 à hTh, 24 au Printemps des comédiens).

Pour cette saison, 11 adhérents ont déjà pris un abonnement à l'OONM, ce qui a permis de constituer une collectivité ayant droit à des tarifs réduits. 8 ont acheté des contremarques pour hTh et 9 des places pour le domaine d'O.

Sorties touristiques et culturelles : Danielle Schilling

Il y a eu 4 sorties d'une journée, 4 d'une demi-journée sur Montpellier et un week-end. 113 adhérents ont participé à ces sorties dont 33 fidèles qui ont fait de 5 à 9 sorties.

Une sortie a déjà eu lieu le 12 octobre au temple de Lerab Ling et sont programmées:

Jeudi 16 novembre : Terra Vinéa (Autour de la vigne) Narbonne et L'Oulibo (Autour de L'Olivier) Bize-Minervois

Jeudi 14 décembre : Capestang (Château et Collégiale) et Amphoralis (village de potiers gallo-romains

En janvier : ½ journée à Montpellier

En février : ½ journée à Montpellier : la Babote et la Société astronomique

Jeudi 15 mars : Elne (Cathédrale et cloître), le four solaire de Sorède ou Baixas

Mercredi 11 et Jeudi 12 avril : 2 jours à Toulouse. Visite de la ville et du site d'Airbus Industries : le musée de l'aéronautique et le site d'assemblage de l'Airbus®.

Voyages : Line Baldet

Du 22 au 29 mai, 36 amuciens parcourraient la République d'Irlande sous la conduite d'un guide cultivé et agréable.

Pour le voyage de mai 2018, à Malte, 35 personnes sont inscrites pour une visite de La Valette (Capitale européenne 2018) et un circuit dans l'ensemble de l'île.

Modification du Règlement intérieur : Jean-Pierre Larue, Secrétaire

Les 2 modifications, adoptées par le conseil d'administration (20/06/2017 et 26/09/2017) et soumises pour ratification à l'assemblée générale ont été largement diffusées puis mises en application.

Annexe 1: Sorties pédestres à la journée

Texte actuel : *Les inscriptions sont prises par téléphone aux conditions du paragraphe A ci-dessus, au numéro précisé sur le programme trimestriel, le lundi précédant la sortie, (le mardi si ce lundi est un jour férié), entre 9 heures et 11 heures.*

Nouveau texte : *Les inscriptions sont prises par téléphone aux conditions du paragraphe A ci-dessus, au numéro précisé sur le programme trimestriel, le lundi précédant la sortie, (le mardi si ce lundi est un jour férié), entre 9 heures et 10 heures.*

Ce texte est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Annexe 2 : Certificat médical

Le décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 indique que pour la délivrance d'une licence sportive : « *la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigé tous les trois ans* », ce qui nécessite que « *le sportif renseigne, entre chaque renouvellement triennal, un questionnaire de santé* » et « *atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il est tenu de produire un nouveau certificat médical* ».

A la suite de ces nouveaux textes, l'annexe 2 du Règlement intérieur doit être complétée :

Texte actuel : Pour participer à une activité sportive, l'adhérent doit fournir un certificat médical attestant que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de cette activité.

Nouveau texte : Pour participer à une activité sportive, l'adhérent doit fournir un certificat médical attestant que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de cette activité. Conformément au décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 la présentation de ce certificat est exigée tous les trois ans. Dans l'intervalle l'adhérent doit attester de son bon état de santé dans les conditions dictées par les articles D.231.1.1 à D.231.1.5 du Code du sport.

Ce texte est adopté à l'unanimité

Renouvellement partiel du Conseil d'Administration : Jean-Pierre Larue, Secrétaire

Démission du Conseil pour convenances personnelles :

Pierre Baldet, Secrétaire-adjoint et Responsable des activités nautiques
Christine Journoud, Responsable du bridge
Jean-Luc Pamelard, Trésorier puis Trésorier adjoint
Danielle Schilling, Vice-présidente déléguée culturelle, Responsable des STC

L'assemblée ovationne ces amuciens de longue date dont le travail a permis un bon fonctionnement de l'association.

Renouvellement de mandat :

Demandent le renouvellement de leur mandat pour une seule année :

- après 3 ans : **Monique Picard** vote : oui à l'unanimité
- après 6 ans : **Brigitte Puigerolles** vote : oui à l'unanimité

Ratification après cooptation :

Ayant été cooptée par le Conseil d'Administration sur un poste vacant, **Françoise Auberge** se présente.

Elle sera la Secrétaire de l'association après ratification par l'AG.

Françoise Auberge connaît bien le milieu associatif pour avoir été Secrétaire Générale de « Reporters d'Espoirs »

vote : oui à l'unanimité

A la suite de ces démissions 4 postes sont à pourvoir au sein du Conseil d'administration.

Candidats au Conseil :

Jean-Jacques Cheymol	vote : oui à l'unanimité
Gérard Idoux	vote : oui à l'unanimité
P. Lozza	vote : oui à l'unanimité

Le conseil se retire pour élire le nouveau bureau et établir les différentes responsabilités :

Nouveau Conseil d'administration :

BRUN Jean-Louis	Président
	Responsable Communication
	Responsable Assurances
AUBERGER Françoise	Secrétaire
PICARD Monique	Trésorière
RANDON Marie	1ère Vice présidente
	Responsable ETC
MURATET Angéla	Vice présidente Déléguée culturelle
	Responsable STC
RICO Michel	Vice président Délégué sportif
	Responsable Sorties pédestres
LARUE Jean-Pierre	Secrétaire adjoint
CHEYMOL Jean-Jacques	Responsable Arts martiaux
DUSAUSSOY Véronique	Responsable Bridge
AMALRIC Robert	Responsable Club-ciné
BENHACENE Abdelouahab	Responsable Fêtes
BRÉHAT Colette	Responsable Club littéraire
LOZZA Philippe	Responsable Golf
VIALLAT Christine	Responsable Kayak de mer
IDOUX Gérard	Responsable Marches du jeudi
PUIGEROLLES Brigitte	Responsable Scrabble
tacles	Responsable Abonnements spectacles
BALDET Line	Responsable Voyages

La charge de **Trésorier adjoint** et la **responsabilité de la Marche aquatique côtière** ne sont pas assurées.

Perspectives 2017/2018 : Jean-Louis Brun, Président

Vous l'avez constaté, tant sur le plan comptable que sur le plan du contenu, le bilan 2017 peut être considéré comme satisfaisant même si nos comptes affichent un léger déficit.

Compte tenu de l'évolution de notre offre (MDJ, CCA, CLA, Tai chi, KDM, MAC) et de l'accroissement corollaire de nos effectifs, nous devons mettre en place les structures organisationnelles et opérationnelles indispensables pour accroître notre efficacité, soulager nos responsables et faire en sorte d'être aussi proches que possible de vos souhaits.

Nous devons aussi reconsidérer nos habitudes et traditions car notre rôle, à nous responsables, consiste à préparer l'avenir dans un contexte solidaire et respectueux de l'autre.

Il faut donc impérativement que notre mode de fonctionnement s'adapte avec bienveillance à notre mutation, se décloisonne et surtout que vous tous, Amucsiens, vous sentiez concernés en devenant animateur ou force d'appui et de proposition. Car je vous l'ai déjà dit ou écrit, vous avez tous quelque chose à apporter à l'Association. Vous le savez : certaines activités ont du mal à s'organiser parce qu'il y a trop ou pas assez de

participants, d'autres ont du mal à fonctionner faute d'animateurs ou d'appui logistique.

A cet égard, j'en profite pour remercier, Jean-Jacques CHEYMOL, Irène COPY, Gérard IDOUX et Philippe LOZZA pour leur engagement. Mais aussi Françoise AU-BERGER sans qui l'AMUCS n'aurait pas de secrétaire aujourd'hui car, au niveau des instances dirigeantes, nous avons le même problème de turn-over. D'ailleurs : y a-t-il un candidat au poste de trésorier adjoint dans la salle ?

Je réunirai donc très rapidement le bureau restreint du CA et chacun des responsables des grands pôles d'activités pour faire le point.

Pour conclure, je m'en tiendrai comme l'année dernière au credo de Bernard MAR-CHAL :

« Il faut que vous vous sentiez bien à l'AMUCS » !

Nous comptons donc sur vous pour cela et vous souhaitons une très bonne saison Amucsienne qui commence par notre « traditionnel » buffet.

L'assemblée générale donne, à l'unanimité, quitus au Président pour ses actions pendant l'exercice 2016-2017.

Questions diverses : Jean-Louis Brun, Jean-Pierre Larue

1. *Question* : Quel est l'intérêt d'avoir des sommes si importantes sur un livret d'épargne ?

Réponse : Si la loi de 1901 précise que les associations ne doivent pas faire de bénéfices, elles doivent avoir des fonds propres pour répondre à des obligations légales. Le pactole s'érode au cours des années.

2. *Question* : Le succès des randonnées conduit à ce que les cars soient complets, que faire pour ceux qui sont en excès ?

Réponse : Suivant le nombre on peut envisager du covoiturage ou la location d'un deuxième car.

Une réunion du bureau restreint et du responsable des randonnées est prévue pour résoudre ce problème.

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre Larue

ANNEXE 1 Bilan simplifié de l'exercice 2017/2018

<u>Charges</u>		<u>Produits</u>	
		<u>Disponible 01/09/2016</u>	62 823,32
		Compte courant	15 678,99
		Livret d'épargne	47 144,33
Compte de régularisation	40 613,85	Compte de régularisation	32 646,40
<u>Acquisition matériel</u>	188,98		
Imprimante	188,98		
<u>Licence : FFRS</u>	5 236,00	<u>Licences</u>	5 202,00
<u>Activités :</u>	115 525,86	<u>Activités :</u>	117 622,07
Randonnées	74 395,42	Randonnées	75 299,77
Tourisme	16 068,50	Tourisme	16 525,00
Escapade	19 533,00	Escapade culture	19 609,30
Musée	3 911,00	Musée	4 339,50
Théâtre	590,00	Théâtre	590,00
Bridge	994,44	Bridge	1 225,00
Voyage	33,50	Voyage	33,50
<u>Fonctionnement</u>	12 334,05	<u>Fonctionnement</u>	8 720,00
<u>Frais Financiers</u>	60,90	<u>Revenus financiers</u>	322,39
<u>Disponible au 31/08/2017</u>	62 422,55		
Compte courant	14 956,02		
Livret d'épargne	47 466,53		
<u>Compte de régularisations</u>		<u>Compte de régularisations</u>	
Charges constatées d'avance	10 329,95	Produits constatés d'avance	19 375,96
Total	246 712,14	Total	246 712,14

ANNEXE 2 : Rapport du vérificateur aux Comptes

Montpellier le 12 octobre 2017

René Lhomme

Adhérent de la Retraite Sportive Montpelliéraine

649 rue de Fontcarrade

34070 Montpellier

Rapport du contrôleur des comptes sur les comptes de l'AMUCS du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017

Conformément au mandat qui m'a été donné par le Comité directeur de l'AMUCS, j'ai procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2016/2017.

Ce contrôle a été effectué au domicile de la Trésorière, Madame Monique Picard le 11 octobre 2017. Toutes les pièces de recettes et de dépenses ainsi que les relevés du compte bancaire à la BNP Paribas m'ont été présentées et ont fait l'objet de vérifications par sondages, notamment en ce qui concerne les factures. Il en résulte que les imputations en comptabilité sont bien justifiées. Par ailleurs, l'exactitude du compte bancaire a été constatée.

La comptabilité, de nature analytique, sans utilisation des numéros de comptes du Plan comptable général édicté pour les associations, détaille toutes les activités de l'AMUCS. Elle est très bien tenue.

Le Bilan, qui est, en fait, un compte d'exploitation avec les charges et les produits comporte également les produits et les charges payés d'avance et donne donc une vision globale des finances de cette association pour l'exercice écoulé,

En conséquence, les comptes de l'exercice 2016/2017 de l'AMUCS peuvent être approuvés sans aucune réserve.

René Lhomme

R É G L E M E N T I N T É R I E U R

Note liminaire : *Pour faciliter la rédaction seul le genre masculin a été utilisé. Il convient de lui associer mentalement le genre féminin chaque fois que cela se révèle nécessaire.*

TITRE 1 - Dispositions générales.

Article 1 – Le règlement intérieur a pour but de préciser certaines dispositions des statuts et de définir des règles de fonctionnement de l'AMUCS.

Article 2 – Alors que les statuts sont opposables aux tiers, le règlement intérieur ne concerne que les membres de l'association.

TITRE 2 - Fonctionnement de l'AMUCS.

Chapitre I : Bureau – Conseil d'administration – Responsables et animateurs.

Article 3 – *Attributions du président.*

Les attributions du président sont définies par l'article 10 des statuts.

Article 4 – *Attributions du premier vice-président.*

Le premier vice-président doit être en mesure de remplacer le président en cas d'absence ou d'indisponibilité temporaire.

Il est tenu informé, par le président, de la marche générale de l'association.

Article 5 – *Attributions des vice-présidents délégués.*

Les deux vice-présidents délégués coiffent un certain nombre d'activités culturelles et sportives.

Ils ont pour mission d'acquérir une bonne connaissance des activités relevant de leur compétence et d'être en mesure de participer avec efficacité, s'agissant des secteurs dont ils ont le suivi, aux réunions du conseil d'administration.

Article 6 – *Attributions du secrétaire.*

Le secrétaire est responsable de la bonne marche administrative de l'association. Il est chargé de l'envoi des convocations, de la rédaction des procès-verbaux, de la tenue des archives et du fichier des membres de l'association.

Article 7 – *Attributions du trésorier.*

Le trésorier est chargé de la tenue des comptes. Il encaisse les cotisations et règle les dépenses ordonnées. Il possède, avec le président et le trésorier adjoint, la signature sur les différents comptes de l'association.

Il présente le bilan financier annuel au conseil d'administration, au contrôleur aux comptes et à l'assemblée générale.

En cas de départ anticipé, il demeure responsable de la comptabilité tenue par ses soins jusqu'à son départ. Les comptes arrêtés à ce moment sont vérifiés par le contrôleur aux comptes et sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale suivante.

Article 8 – *Conseil d'administration.*

Sauf cas particuliers, les membres du conseil d'administration exercent, outre leur mandat d'administrateur, une fonction de responsabilité ou d'animation au sein de l'association.

Ils assurent régulièrement, en cours d'année, les permanences de l'association (tout membre de l'association peut participer à la tenue des permanences).

Article 9 – *Fonctions des responsables ou animateurs.*

Nul ne peut exercer une fonction de responsable ou d'animateur au profit de l'association sans être membre de cette dernière.

Chapitre II : Dispositions diverses.

Article 10 – Les conditions d'inscription, de désistement et d'annulation pour certaines activités de l'AMUCS sont précisées dans l'annexe 1

Article 11 – La pratique des activités physiques nécessite la fourniture d'un certificat médical (précisions dans l'annexe 2)

Article 12 - La durée de la validité de l'inscription à l'Amucs est du 1er septembre au 30 septembre de l'année suivante.

A N N E X E 1

*** Sorties, escapades touristiques et culturelles – voyages – expositions et visites – escapades pédestres.**

A/ Conditions d'inscription :

Tout adhérent – présent aux lieux et heure fixés pour procéder à une inscription – peut faire inscrire sur les listes de participation un maximum de deux membres (lui inclus), sur présentation de la carte d'adhésion de chacun d'eux.

Par dérogation, lorsqu'ils sont en mission pour le compte de l'association ou s'ils ont participé à l'élaboration de l'activité objet de l'inscription, les adhérents concernés bénéficient de dispositions particulières permettant leur inscription et celle de leur conjoint.

Ces inscriptions sont « fermes » ou « en attente », dans le cas d'un manque de place initial.

Cette inscription doit-être accompagnée d'un (ou plusieurs) chèque(s) représentant le montant dû libellé, sauf cas particuliers, à l'ordre le l'AMUCS.

B/ Désistements :

Un adhérent inscrit à une activité doit immédiatement prévenir l'un des responsables de celle-ci dès qu'il sait qu'il lui sera impossible d'y participer afin de pourvoir à son remplacement à partir de ceux placés « en liste d'attente ».

Ultérieurement, il sera informé des décisions relatives au remboursement – éventuellement partiel – de la participation financière qu'il a acquittée à l'inscription. Ces décisions sont toujours guidées par le souci de pénaliser le moins possible l'intéressé sans léser pour autant les intérêts de l'association.

*** Sorties pédestres de la journée.**

Randonnées hebdomadaires d'une durée d'une journée.

Elles sont de 3 catégories : « B » pour balades, « N » et « N+ » pour randonnées de difficulté supérieure. Elles se déroulent habituellement le vendredi.

Les inscriptions sont prises par téléphone aux conditions du paragraphe A ci-dessus, au numéro précisé sur le programme trimestriel, le lundi précédant la sortie, (le mardi si ce lundi est un jour férié), entre 9 heures et 10 heures.

Quand une randonnée « B » est au programme, priorité est donnée aux « baladins » de 9 heures à 9 heures 30, les randonneurs optant pour l'autre catégorie programmée devant impérativement s'inscrire de 9 heures 30 à 10 heures.

Particularités de désistement inhérentes aux randonnées :

Par extension au paragraphe B ci-dessus, les personnes inscrites qui ne peuvent pas participer à la randonnée du vendredi doivent se désister au plus tard le mercredi suivant, avant 18 heures. Passé ce délai et quelque soit la cause de l'annulation, elles devront s'acquitter du prix du transport (1 ticket).

Les randonneurs placés le lundi sur liste d'attente ont la possibilité de téléphoner jusqu'au jeudi 18 heures pour savoir s'ils peuvent disposer en priorité d'une place vacante ou de la mise en place d'un co-voiturage.

Les randonneurs qui n'ont pu appeler le lundi peuvent téléphoner le jeudi de 16heures à 18 heures pour savoir s'ils peuvent disposer d'une place vacante.

*** Marches du Jeudi**

Les inscriptions sont prises par téléphone ou e-mail aux conditions du paragraphe A ci-dessus, aux N° et adresse du responsable (précisées sur le programme trimestriel), le mercredi précédant la sortie jusqu'à 19h.

En cas de désistement, prévenir le responsable.

En cas d'annulation de la sortie, les inscrits seront prévenus par mail ou téléphone.

En cours de randonnée, le groupe des marcheurs reste à l'écoute permanente sur le portable n° 06.83.02.41.58, téléphone itinérant de l'AMUCS.

Annulations.

L'AMUCS se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une activité en cas d'empêchement (mauvaises conditions météorologiques, par exemple) ou lorsque le nombre d'inscrits se révèle trop faible pour justifier le maintien de l'activité.

A N N E X E 2

Certificat médical.

Pour participer à une activité physique, l'adhérent doit fournir un certificat médical attestant que son état ne présente pas de contre-indication à la pratique de cette activité.

Conformément au décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 la présentation de ce certificat est exigée tous les trois ans. Dans l'intervalle l'adhérent doit attester de son bon état de santé dans les conditions dictées par les articles D.231.1.1 à D.231.1.5 du Code du sport.

Ce certificat peut être recherché auprès des médecins spécialistes attachés à la Maison des sports : 04.67.41.78. 00

Ce règlement intérieur a été ratifié par l'Assemblée générale du 20 octobre 2017